

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT DE
BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 6 novembre 2017

Objet

**Tarifs séjour été
Burkina Faso 2018.
Approbation**

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 31 octobre 2017 s'est réuni à 18 heures 30 sous la présidence de **Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.**

**LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :**

33

Etaient présents :

**Mme N. LACUEY, M. NAFFRICHOUX, Mme GRANJEON ,
M. CAVALIERE, Mme C. LACUEY (délibérations 1 à 23), M. IGLESIAS,
Mme DURLIN, M. GALAN, Mme CHEVAUCHERIE, Mme REMAUT,
Mme COLLIN, Mme LAQUIEZE, Mme BONNAL, Mme LOUKOMBO
SENGA, M. MEYRE, M. DANDY, M. RAIMI, M. BAGILET, M. CARRERA,
M. LERAUT, M. BOURIGAULT, Mme HERMENT, M. VERBOIS, M. ROBERT,
M. CALT, M. BELLOC, M. HADON, M. GELOS**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**Mme C. LACUEY (délibérations 24 et 25 plus Motion) à M. PUYOBRAU
Mme MILLORIT à Mme COLLIN - Mme LARUE à M. LERAUT
Mme FEURTET à M. ROBERT - Mme VELU à M. CALT**

M. IGLESIAS a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 30 janvier 2017, le Conseil Municipal a validé à l'unanimité la convention cadre du partenariat entre les villes de Floirac et Diebouougou, au Burkina Faso, dans le cadre du jumelage voté le 29 novembre 1999.

Conformément à cette convention cadre, Monsieur SOMDA, Maire de Diebouougou a proposé, après avis de l'Assemblée délibérante de Diebouougou, un projet de financement d'un complexe scolaire de 3 classes à Diasser, l'un des 23 villages composant la ville urbaine de Diebouougou.

Le Conseil Municipal sur proposition de Monsieur le Maire a approuvé à l'unanimité le projet de convention spécifique à ce projet lors de sa séance du 26 juin 2017.

Une démarche de recrutement de Floiracais nés en 2001 et 2002 a été entamée et à ce jour, l'équipe de jeunes chargés de récolter les fonds pour le financement de ce complexe scolaire travaille, encadrée par une équipe d'animation, pour atteindre l'objectif. Un séjour sur place de 20 jours en juillet/août 2018 est prévu, sous réserve du contexte international, pour permettre aux jeunes impliqués de participer aux finitions du complexe et de partager avec la population de Diebouougou un temps de vie.

Ce séjour sera organisé par le Service Jeunesse dans le cadre des séjours été 2018.

Il convient cependant, puisque le recrutement des enfants est en cours, de préciser le montant de la participation des familles pour le séjour de 20 jours qui sera organisé entre le 15 juillet et le 15 août 2018 et accessible uniquement aux enfants s'étant engagés sur la démarche de solidarité.

Les tarifs séjour été 2018 proposés sont :

QUOTIENTS	TARIF 2018
de 0 à 100	340.00€
de 100,01 à 200	360.00€
de 200,01 à 300	380.00€
de 300,01 à 400	400.00€
de 400,01 à 500	420.00€
de 500,01 à 600	440.00€
de 600,01 à 700	460.00€
de 700,01 à 800	480.00€
de 800,01 à 900	500.00€
de 900,01 à 1000	520.00€
de 1000,01 à 1100	540.00€
de 1100,01 à 1200	560.00€
de 1200,01 à 1300	580.00€
de 1300,01 à 1400	600.00€
de 1400,01 à 1500	620.00€
de 1500,01 à 1750	640.00€
de 1750,01 à 2000	660.00€
+ de 2000	700.00€
EXTERIEUR	800.00€

Tarifs en vigueur au 1^{er} juillet 2018.

Possibilité de paiement en 2 fois pour tous les séjours.

Les recettes seront imputées au Chapitre 70 Article 70632 du budget

En conséquence, il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs sus exposés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2311-7 ;

Vu la proposition de grille tarifaire annexée à la présente ;

Vu l'avis de la Commission Sports Jeunesse Citoyenneté, Politique de la Ville, Démocratie participative en date du 18 octobre 2017 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

APPROUVE les tarifs proposés ci-dessus pour le projet "Séjour Été 2018 à Dieboucou".

DIT que les recettes seront imputées au chapitre 70, article 70632.

Nombre de votants :	33
Suffrages exprimés :	33
Pour :	33
Contre :	
Abstention :	

Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus

Et ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME :

A la Mairie de FLOIRAC, le 7 novembre 2017

Le Maire,



Jean-Jacques PUYOBRAU